

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du mardi 11 mars 2025

Le Comité syndical, régulièrement convoqué le mardi 4 mars 2025, s'est réuni dans la salle annexe de la commune de VOUGY, le mardi 11 mars 2025, à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur Frédéric CAUL-FUTY.

▪ **A l'ouverture de la séance :**

**Etaient présents :** *Commune de CLUSES :* Eric DUCRETTET, *Commune de MIEUSSY :* Didier JANCART, *Commune de SCIONZIER :* Quentin MONNET, Caroline NIGEN, *Commune de THYEZ :* Sylvia CAIZERGUES, Sylvain VEILLON, *Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes (2CCAM) :* Marie-Pierre PERNAT, Stéphanie FERRAND, Christian BOUVARD, Frédéric CAUL-FUTY, Marc GUFFOND, Christian HENON, Eric MISSILLIER, Sandro PEPIN, Joël MOUILLE, Caroline NIGEN, Quentin MONNET, *Communauté de Communes Faucigny-Glières (CCFG) :* Christophe PERY, Yves MASSAROTTI, Véronique GUERIN, *Communauté de Communes des Montagnes du Giffre :* Stéphane BOUVET, *Communauté de Communes des Quatre Rivières (CC4R) :* Pascal POCHAT-BARON, Paul CHENEVAL, Christian RAIMBAULT, *Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe (SRB) :* Daniel REVUZ.

**Etaient absents ou excusés (titulaires) :** *Commune de CLUSES :* Jean-Philippe MAS, Jean-Pierre STEYER ; *Commune de MARNAZ :* Chantal VANNSON, Hakim BOURHALA ; *Commune de MIEUSSY :* Régis FORESTIER, *Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes (2CCAM) :* Alexandra FOURGEAUD, Jérôme PRALONG, Jean-Philippe MAS, Jean-Pierre STEYER, Christophe PAULIN, Jeanne VAUTHAY, Pierre PERY, Antoinette MATANO, Chantal CHAPON, Alain ROUX, Céline DEGENEVE, Julien DUSSAIX, Fabrice GYSELINCK ; *Communauté de Communes Faucigny-Glières (CCFG) :* Stéphane VALLI, Jean-Pierre MERMIN ; *Communauté de Communes des Montagnes du Giffre :* Jean-Charles MOGENET, *Communauté de Communes des Quatre Rivières (CC4R) :* Antoine VALENTIN, *Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe (SRB) :* Lucas PUGIN.

<b>Nombre de membres en exercice</b>	:	42
<b>Quorum</b>	:	22
<b>Nombre de membres présents</b>	:	23
<b>Pouvoirs :</b>	:	2 : Monsieur Antoine VALENTIN a donné pouvoir à Monsieur Pascal POCHAT-BARON et Monsieur Régis FORESTIER a donné pouvoir à Monsieur Didier JANCART.

**RAPPORTEUR :** Monsieur Frédéric CAUL-FUTY, Président

**Délibération n° 2025-01** (Question n°1)

**OBJET : « ADMINISTRATION GENERALE » :** Compte-rendu des décisions formalisées prises par Monsieur le Président, en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général de Collectivités Territoriales.

Par délibération n° 2020-35 en date du 22 septembre 2020, notre Comité syndical a défini les attributions qu'il a déléguées à Monsieur le Président.

Dans ce cadre, Monsieur le Président a pris, depuis la dernière délibération n°2024-31 en date du 9 juillet 2024, les décisions formalisées ayant pour objet :

- **Décision n° 2024-04 du 27 mai 2024** : « ASSAINISSEMENT COLLECTIF » - Réalisation des essais de garantie de l'unité de méthanisation – Signature de l'avenant n°1 au Marché à Procédure Adaptée avec la Société SOCOTEC ENVIRONNEMENT.
- **Décision n° 2024-05 du 30 décembre 2024** : « ADMINISTRATION GENERALE » - Attribution du marché de « Maitrise d'œuvre portant sur la construction des bureaux administratifs du SYDEVAL »
- **Décision n° 2025-01 du 3 février 2025** : « ADMINISTRATION GENERALE » - Signature d'un contrat annuel de prestations de service d'assistance juridique et financière avec le cabinet Cardinal Lab
- **Décision n° 2025-02 du 18 février 2025** « ADMINISTRATION GENERALE » - Signature d'un contrat de souscription de carte d'achat public

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président doit rendre compte des attributions qu'il a exercées par délégation du Comité syndical.

***Vu l'avis favorable émis par l'Exécutif, lors de sa réunion du 4 Février le Comité syndical, après délibération, à l'unanimité des délégués des collectivités adhérentes :***

- Prend acte du compte-rendu fait par Monsieur le Président sur les décisions formalisées n° 2024-04 à 2025-02, qu'il a prises dans le cadre de sa délégation de missions complémentaires.
- Précise que leur contenu n'appelle pas d'observation particulière.

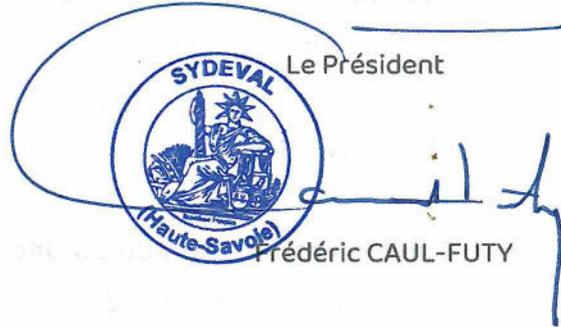
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Secrétaire de séance,



Marie Pierre BERNAT

Le Président



Frédéric CAUL-FUTY